

Nombre de membres  
En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS**

**D 01364-2023-050**

**Séance du 14 novembre 2023**

**L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS  
ET LE QUATORZE NOVEMBRE À 20 HEURES 30,**  
le Conseil Municipal de cette Commune  
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET  
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2023.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,  
COURTOIS Sandrine, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN  
Stéphane, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine,  
VÉLON Guillaume.

Excusés : PAUGET Antoine (pouvoir à BOUTON Chloé),  
FAVIER Alexis.

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane.

---

**OBJET : Budget 2023 : décision modificative n°2 pour chapitre 012 "charges de personnel".**

M. le Maire rappelle que suite au passage au plan comptable M57 par délibération n° D01364-2022-039 du 28 juin 2022, une fongibilité des crédits permet des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sans décision modificative, hormis pour le chapitre 012 « charges de personnel ».

Le chapitre 012 « charges de personnel » présentant un déficit prévisionnel de 334,64 € pour l'année 2023, M. le Maire propose de transférer des crédits initialement inscrits à l'imputation 615231 - Voirie du chapitre 011 – Charges à caractère général, pour un montant de 400 €.

M. le Maire présente le tableau de répartition par imputation :

Accusé de réception en préfecture  
001-210103644-20231114-D01364-2023-050-DE  
Date de télétransmission : 20/11/2023  
Date de réception préfecture : 20/11/2023

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Article / libellé	Dépenses	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
012	6217 : Personnel affecté au GFP	400 €	
	6218 : Autre personnel extérieur		4 400 €
	633 : Impôts, taxes et versements assimilés	70 €	
	6411 : Personnel titulaire		1 350 €
	6413 : Personnel non titulaire	70 €	
	6450 : Charge de sécurité sociale et Prévoyance	4 270 €	
	6470. : Autres charges sociales	540 €	
Sous-total 012		5 350 €	5 750 €
Solde 012		-400 €	

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

DONNER son accord pour que les crédits soient prélevés sur l'imputation 615231 - Voirie du chapitre 011 – Charges à caractère général, dont le montant prévu lors du vote du budget ne sera pas entièrement consommé ;

D'AUTORISER la prise de décision modificative sur le budget 2023 ci-après :

**Crédits à ouvrir**

Imputation	Nature	Montant
012 / 6411	Personnel titulaire	400,00
<b>Total</b>		<b>400,00</b>

**Crédits à réduire**

Imputation	Nature	Montant
011 / 615231	Voirie	400,00
<b>Total</b>		<b>400,00</b>

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la présente décision modificative ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DONNE son accord pour que les crédits soient prélevés sur l'imputation 615231 - Voirie du chapitre 011 – Charges à caractère général, dont le montant prévu lors du vote du budget ne sera pas entièrement consommé ;

AUTORISE la prise de décision modificative sur le budget 2023 ci-après :

**Crédits à ouvrir**

Imputation	Nature	Montant
012 / 6411	Personnel titulaire	400,00
<b>Total</b>		<b>400,00</b>

### Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
011 / 615231	Voirie	400,00
	<b>Total</b>	<b>400,00</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la présente décision modificative ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 14 novembre 2023

Le Maire,  
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou notification  
du

